

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY
Du 29 septembre à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, M. BESANCON Germain, Mme GRUSS Virginie, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise.

Absents excusés :

M. ROBEZ-MASSON Jérémy ayant donné procuration à M. ROMANO Stéphane
M. DE SOUSA Claude, M. GROSJEAN Hervé,

Absents non excusés :

M. FLEURY Sylvain, M. OTTIGER Jean-Claude

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Françoise GARCIA est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV conseil du 25 août 2017
- 2 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Baroche
- 3 – Tarifs des services périscolaires
- 4 – Tarifs des services extrascolaires
- 5 - Syndicat Intercommunal de la Baroche : désignation d'un suppléant au conseil syndical
- 6 - Grand Belfort : Arrêté permanent pour travaux urgents et non programmables
- 7 – Délégation du Conseil au Maire (recrutement de personnel)
- 8 – DIA
- 9 – Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 25 août 2017

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 25 août 2017 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 août tel qu'il a été présenté.

2 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Baroche

M. le Maire présente les nouveaux statuts approuvés par le conseil syndical de la Baroche en date du 21 septembre 2017.

Les demandes formulées par le conseil de Denney en date du 7 Août dernier sont spécifiées dans les statuts, à savoir 2 suppléants par commune siégeront au sein du syndicat et un règlement intérieur précisera l'organisation des services périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier la compétence extrascolaire au Syndicat intercommunal de la Baroche,
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de la Baroche, joints à la délibération du Conseil Syndical de la Baroche en date du 21 septembre 2017.

3 – Tarifs des services périscolaires

Monsieur le Maire expose : le Conseil Syndical de la Baroche par délibération en date du 21 septembre 2017 a fixé les tarifs concernant les services périscolaires et extrascolaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs fixés par le Conseil Syndical de la Baroche concernant les services périscolaires et extrascolaires, tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2017/2018.

4 – Tarifs des services extrascolaires

Monsieur le Maire expose : lors d'une précédente séance, le conseil a décidé d'ouvrir un service de garderie le mercredi matin, ce service est gratuit pour les enfants domiciliés sur la commune de DENNEY durant les mois de septembre et octobre.

Aujourd'hui, suite aux demandes de quelques familles, des enfants domiciliés sur d'autres communes fréquentent les services extrascolaires du mercredi matin de 7h30 à 12h30.

Le Maire propose de fixer des tarifs pour cette ½ journée du mercredi matin en attendant l'officialisation de la prise en charge par le syndicat de la Baroche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe les tarifs suivants :

QF de 0 à 900 : 10 € la matinée

QF de 901 à 1300 : 12.50 €

QF supérieur à 1300 : 13.50 €

5 - Syndicat Intercommunal de la Baroche : désignation d'un suppléant au conseil syndical

Monsieur le Maire expose : jusqu'à présent les statuts du syndicat de la Baroche prévoyaient deux titulaires et un seul suppléant par commune pour siéger au Conseil Syndical de la Baroche.

Suite à la modification des statuts du Syndicat fixant deux suppléants par commune, le conseil doit nommer un deuxième suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

NOMME Monsieur Stéphane ROMANO, suppléant.

De ce fait, les représentants de la commune de DENNEY au sein du Syndicat de la Baroche sont :

M. Jean-Paul MORGEN – M. Bertrand PAILLARD, titulaires,

M. Germain BESANCON, M. Stéphane ROMANO, suppléants.

6 - Grand Belfort : Arrêté permanent pour travaux urgents et non programmables

Monsieur le Maire expose : la réglementation applicable aux travaux effectués sous domaine public, impose qu'un arrêté de circulation soit délivré par l'autorité compétente, au titre de son pouvoir de police sur la voirie concernée, avant le début des travaux pour réglementer la circulation à proximité du chantier.

Monsieur le Président du Grand Belfort, nous demande de prendre un arrêté restrictif pour les interventions urgentes mandatées par le Grand Belfort afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents sur la voie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'établir un arrêté permanent applicable sur l'ensemble des voiries situées en agglomération de la commune de Denney, aux travaux exceptionnels et non programmables de réparation des canalisations d'eau et d'assainissement réalisés par l'entreprise chargée des travaux et ses éventuels sous-traitants mandatés par le Grand-Belfort dans le cadre de l'astreinte eau et assainissement.

7 – Délégation du conseil au Maire pour le recrutement de personnel

Monsieur le Maire expose : les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents contractuels.

Lors des entretiens Mme Virginie GRUSS souhaite que le Maire soit entouré d'un élu et d'un agent du personnel représentant le service concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profit.

Cette embauche sera précédée par un entretien conduit par le Maire, un élu et une personne du service concerné.

8 – DIA

Monsieur le Maire présente 3 DIA à savoir :

- Vente d'un immeuble non bâti cadastré AH n° 41 situé rue des Acacias d'une superficie 25 a 78 ca,
- Vente immeuble bâti cadastré AD n°37 situé 72 Grande Rue
- Vente d'un immeuble non bâti cadastré AD36, AD35
- Vente d'un immeuble sur terrain propre, cadastré AD 168 Grande Rue, le Maire va stipuler au Notaire sur la DIA et par mail, que le terrain est enclavé.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur les opérations désignées ci-dessus.

9 – Questions et informations diverses

Mme Virginie GRUSS souhaite connaître le coût concernant les travaux de terrassement et d'évacuation de l'enrobé sur le parking situé Grand'Rue, face à l'école, suite à un accord le terrain devait revenir à la commune. Le Maire précise que les travaux s'élèvent à plus de 900 €, le montant de la facture sera communiqué avec la rédaction du procès-verbal de cette réunion.

(consultation des comptes, les travaux s'élèvent à 979.20 € TTC).

Services périscolaires et extrascolaires : un projet de règlement sera présenté au Conseil Syndical de la Baroche.

Monsieur le Maire précise que l'acte emphytéotique concernant la maison « Cuby » sera signé courant semaine prochaine.

Demande reçue de l'AMF : sollicite les communes pour venir en aide aux victimes de l'ouragan « Irma », le conseil ne prendra pas de décision considérant que chacun a la possibilité de faire un don.

Subvention Sénateur : suite courrier 22 mars 2017 attribuant une aide financière pour les travaux de toiture du bâtiment communal de l'ancien atelier, le délai est de deux ans.

Travaux ancien atelier situé rue de la Baroche : un devis est en cours pour des travaux de maçonnerie afin de fermer l'arrière du bâtiment. Des suggestions seront à traiter avec la commission travaux, isolation...en fonction du projet retenu pour ce bâtiment.

CCI : le Conseil municipal devra délibérer pour autoriser 5 ouvertures dominicales en 2018, en accord avec les garages.

Texas Rangers : Mme Virginie GRUSS a participé à son Assemblée Générale. Le responsable de Texas Rangers a remercié la commune pour la mise à disposition gracieusement de la salle communale. L'association a effectué 14 représentations dans l'année, à titre gracieux.

Téléphone : M. Bertrand PAILLARD propose aux élus de mettre à disposition du Maire un téléphone pris en charge par la commune. Le Maire refuse cette décision et précise qu'il vient d'acquérir un téléphone portable personnel, il remercie M.PAILLARD pour cette bonne intention.

Terrain multisports : un nouveau devis est en cours pour un terrain de jeux de 17 x 30 m.

La séance est levée à 22h00.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.